



## L'AFCC REVALORISE LE LABEL

« *EXPERT CROISIÈRES* »... !

**L'Association Française des Compagnies de Croisières**, vient de se doter d'un site Internet fonctionnel et performant dédié aux professionnels du Tourisme, et vient de créer une commission « *Expert Croisières* » **qui, au regard de la croissance du marché et de ses exigences, a souhaité revaloriser le label « EXPERT CROISIÈRES ».**

Après plusieurs semaines de réflexion et d'échanges avec les diverses associations européennes, la **Commission Expert Croisières** a décidé de repositionner le label en faisant **évoluer les critères d'éligibilité à la labellisation.**

**Une nouvelle charte a été mise** au point qui stipule, entre autres, qu'un vendeur « Expert » doit déjà posséder une **expérience reconnue** en matière de vente du produit croisière dans toute sa diversité.

Par ailleurs, la durée de la validation de cette labellisation, attribuée au vendeur et à son agence, est **d'une année reconductible.**

Les agences de voyages qui souhaitent faire leur demande de labellisation pourront dès à présent s'inscrire sur le site [www.afcc-croisieres.fr](http://www.afcc-croisieres.fr) et remplir le formulaire créé à leur attention, selon une procédure **en 4 étapes** :

- Coordonnées du demandeur
- Ventes 2010 & 2011 réalisées pour les croisières
- Actions commerciales mises en œuvre
- Signature de la charte



Après étude et validation de la demande par la Commission, l'agence et le conseiller « *Expert Croisières* » seront présents sur la liste des **revendeurs officiels de la croisière** à l'attention du grand public sur la nouvelle version du site [www.afcc-croisieres.fr](http://www.afcc-croisieres.fr) .

Ils recevront également de la part de l'A.F.C.C une **affiche de vitrine « Expert Croisières ».**

**AFCC**  
**Association Française des Compagnies de Croisières**  
Président Georges AZOUZE  
[contact@afcc-croisieres.fr](mailto:contact@afcc-croisieres.fr)